RÉPUBLIQUE DU BÉNIN
Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2026 - 620 DU 22 SEPTEMBRE 2026 portant nomination des membres du Conseil d'administration de la Société La Poste du Bénin S.A.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

CHEF DE L'ÉTAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 et la loi n° 2025-20 du 17 décembre 2025 ;

vu l'Acte uniforme révisé du 30 janvier 2014 de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique

vu la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;

vu la décision portant proclamation, le 23 avril 2026 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 12 avril 2026 ;

vu le décret n° 2026-314 du 24 mai 2026 portant composition du Gouvernement ;

vu le décret n° 2026-380 du 1er juillet 2026 fixant la structure-type des ministères ;

vu le décret n° 2004-365 du 28 juin 2004 portant création de la Société La Poste du Bénin S.A. et approbation de ses statuts, tel que modifié par le décret n° 2020-357 du 22 juillet 2020 ;

vu le décret n° 2026-382 du 1er juillet 2026 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;

vu le décret n° 2026-402 du 1er juillet 2026 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances, en charge des Finances et de la Microfinance ;

sur proposition du Ministre délégué auprès du Ministre de l'Économie et des Finances, chargé des Finances et de la Microfinance,

le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 22 septembre 2026,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées membres du Conseil d'administration de la Société La Poste du Bénin S.A., les personnes dont les noms suivent :

- monsieur **Folarin Armand OLOGOUDOU**, représentant du Ministère de l'Économie et des Finances, en charge des Finances et de la Microfinance ;
- madame **Irina GBAGUIDI**, représentant de la Présidence de la République ;
- monsieur **Crespin GUIDI**, représentant du Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance locale ;
- monsieur **Willibrod DOSSOU**, représentant du Ministère de la Transformation digitale et de l'Innovation, en charge de la Stratégie nationale d'Intelligence artificielle ;
- monsieur **Urbain TCHIAKPE**, représentant du Ministère du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement durable.

Article 2

Monsieur **Folarin Armand OLOGOUDOU** est nommé président du Conseil d'administration.

Article 3

Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour un mandat de trois (03) ans renouvelable qui court à compter de la date de leur installation.

Article 4

Le Ministre de l'Économie et des Finances et le Ministre délégué auprès du Ministre de l'Économie et des Finances, chargé des Finances et de la Microfinance sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

Article 5

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge les dispositions du décret 2022-253 du 27 avril 2022 portant nomination des membres du Conseil d'administration de la Société La Poste du Bénin S.A. et toutes autres dispositions antérieures contraires. Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 22 septembre 2026

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,

Romuald WADAGNI

Le Ministre de l'Économie et des Finances,

Nicolas YENOUSSI
Ministre intérimaire

Le Ministre délégué auprès du Ministre de l'Économie et des Finances, chargé des Finances et de la Microfinance,

Nicolas YENOUSSI

AMPLIATIONS : PR : 1 ; AN : 1 ; CC : 1 ; CS : 1 ; C.COM : 1 ; CES : 1 ; HAAC : 1 ; HCJ : 1 ; MEF : 1 ; MINISTERES : 24 ; SGG : 1 ; INTERESSES : 5 ; JORB : 1.